

# METHODOLOGIE POUR L'ETUDE DES PAYSAGES RURAUX DANS LEURS MULTIPLES APPROCHES COMME CADRE DE VIE ET POUR LES LOISIRS ET LE TOURISME

---

Charles Christians

*Professeur Ord. Hon. de l'Université de Liège*

*Département de Géographie*

Les paysages ruraux sont, d'abord, des indicateurs des relations entre les milieux physiques ou abiotiques, les composantes biologiques de flore et de faune, le plus souvent anthropisées par l'agriculture et la forêt dans nos pays, et les marques de l'insertion humaine, dominées de plus en plus par les techniques agricoles et forestières artificialisées et par les mutations spatiales de l'urbanisation.

Cet ensemble de composantes s'organise en structures cohérentes dont l'homogénéité devient de moins en moins absolue au fur et à mesure que l'on étend l'espace d'investigation. D'autre part, le fonctionnement de ces structures constitue des systèmes d'autant plus compliqués et complexes à définir que l'on prend en compte l'intervention de plus de composantes, donc de structures plus proches de leur réalité totale.

On comprend ainsi que les scientifiques comme les utilisateurs des paysages soient attirés par tels ou tels aspects de ceux-ci selon leur spécialité, leurs besoins ou leurs mentalités. L'étude exhaustive des paysages n'a pas encore vu le jour et ce fractionnement des approches laisse parfois tout dire à tout le monde sur des aspects où l'incompétence ou la naïveté néophyte l'emporte.

Si nous nous essayons de mettre en évidence ces approches selon les secteurs scientifiques, on *peut* (pas on *doit*) reconnaître les principaux points de vue suivants :

1. *Le point de vue de la géographie physique* basé sur les composantes paysagères du relief, de l'hydrographie, de la géologie, de la pédologie, couronnées par les influences climatiques ;
2. *Le point de vue de l'écologie*, reprenant ce qui précède, développant des écosystèmes végétaux et animaux, recherchant les anthropisations de ces peuplements et s'interrogeant e.a. sur la biodiversité des milieux et le maillage écologique ;
3. *Le point de vue de l'agronome et du forestier*, s'intéressant à l'action des praticiens sur ce qui précède en 2, ou recherchant son adaptation aux capacités technique et économique du milieu physique de 1, ainsi que recherchant les bénéfices attendus des structures paysagères héritées comme les haies ou les microreliefs agraires ; ils sont spécialisés dans la part qu'occupe l'agriculture ou la forêt dans la formation des paysages ruraux ;
4. *Le point de vue de l'architecte, de l'architecte paysagiste et de l'urbaniste*, s'intéressant à l'insertion des constructions des types d'habitat et des environnements végétaux dans la formation des paysages en tenant compte des conditions d'insertion

des habitats traditionnels et des constructions actuelles y compris les infrastructures, les parcs, les équipements communautaires, touristiques et de loisirs ;

5. *Le point de vue du psychologue et du sociologue*, étudiant les mentalités - attraction, répulsion, symbolismes, mythes - qui jugent des actions précédentes et de leurs résultats.
6. *Deux secteurs scientifiques* étudient, transversalement, les points de vue présentés jusqu'à présent : *l'histoire* et la *géographie humaine et régionale*, à savoir la transversale du temps et celle de l'espace - qui sont indissociables.

En ce qui concerne l'histoire, on trouvera ci-dessus les allusions qui y sont faites à l'occasion de chaque point de vue abordés. Mais il faut aller plus avant, à savoir *l'apport de la géographie historique c'est-à-dire la reconstruction spatiale des paysages dans le passé comme le fait la géographie humaine et régionale pour la période contemporaine et ses rétroactes chronologiques*.

*Cette géographie* doit l'essentiel aux spécialistes cités dont elle sélectionne les apports pour en définir les relations de fonctionnement vertical - de la roche à la végétation, au champ ou à la maison-

*c'est le géotope ;*

puis pour définir les relations de fonctionnement horizontal, d'un géotope à l'autre, dans l'espace d'un terroir, c'est-à-dire d'une facette territoriale aux conditions bio-physiques et humaines relativement homogènes - versant de vallée, front de côte forestier, plateau bocager, par exemple, -,

*c'est le géofaciès ;*

enfin, pour définir un ensemble de géofaciès fonctionnant ensemble - une vallée avec ses versants et son fond, une côte avec son front et son revers, tout cela supportant végétation, agriculture, forêt, habitat interdépendants-

*c'est le géosystème.*

Le groupement de géosystèmes peut constituer un « pays » ou sous-région et, de groupement en groupement, une région, un domaine continental, une zone continentale ou intercontinentale. Mais nous quittons, après le « pays » l'échelle opérationnelle des communes ou groupement de communes ou celle de nos parcs naturels.

Insistons bien sur les *étapes des recherches*, inventaire, typologie, répartition des entités typologiques, évaluation, et sur les *actions à poursuivre sur le terrain*, conservation, gestion, aménagement, information, partenariat. Cela touche toutes les approches évoquées.

## Les paysages ruraux comme cadre de vie et pour les loisirs et le tourisme

---

### 1) Etapes et démarches

La recherche progresse, ici également, de *l'inventaire* à la *typologie* conduisant à *l'individualisation d'entités paysagères structurelles* relativement homogènes – que l'on peut rapprocher des géofaciès -, puis à *l'évaluation* selon les degrés d'intérêt aux points de vue retenus ici.

Elle vise à déceler, dans les autres points de vue, les lieux – les géotopes – ou les terroirs – les géofaciès – *attractifs*, par exemple les cours d'eau, les richesses géologiques comme les carrières, les richesses écologiques comme les réserves naturelles ou les forêts originelles, les richesses patrimoniales comme des zones d'agriculture, de forêts ou d'habitat hérités du passé et conservés de façon satisfaisante. Il serait raisonnable, pour les buts poursuivis, d'éviter les purismes excessifs de toutes sortes, mais de retenir ce qui est l'indicateur encore acceptable des situations idéales, gradués aussi dans le cadre de l'évaluation.

La recherche individualisera et localisera les lieux *répulsifs* dévaluant les paysages d'ensemble ou l'une ou l'autre de leurs composantes.

Les actions à poursuivre sur le terrain sont aussi les mêmes que dans les autres cas, *conservation, gestion, aménagement, information, partenariat*.

## 2) Les mécanismes d'attrait

Les premiers attraites sont ceux qui valorisent les *fortes dénivellations* et les *vues longues et/ou larges*. Ainsi, on peut comparer la lecture paysagère à une onde dont la longueur (la profondeur de champ) et l'amplitude (la dénivellation) varient. Plus la longueur d'onde est grande ou plus l'amplitude est forte, plus le paysage est en général reconnu comme attractif : c'est bien le cas des vastes et lointains horizons des plaines dénudées, c'est également le cas pour les contrastes montagnards ou les effets des vallées encaissées en panoramas rapprochés et dénivelés. Les ondulations moyennes sont moins appréciées. *Le relief est d'importance vers ses extrêmes* (l'homme aime dominer le paysage ou être dominé – l'effet « montagne »).

Ensuite, vient la *diversité paysagère*, à savoir la *mosaïque des parcellaires d'affectation du sol* et, pour les accentuer, les *lisières* les plus visibles qui les soulignent, dans l'ordre croissant, les haies, les alignements d'arbres, les lisières forestières, les fronts de village. (Psychologiquement, l'homme est un animal de lisière depuis la recherche des nourritures variées dans différents milieux pour les anthropoïdes jusqu'au choix du bord de l'eau pour les touristes du littoral !). Associant les reliefs à la diversité paysagère, la *profondeur du champ de vision* est renforcée par la succession des *plans topographiques* qui se succèdent jusqu'à l'horizon et un peu moins par la succession des *plans végétaux ou d'habitat* – masqués par les lisières - ; elle est renforcée au maximum si les deux types de plans se superposent.

Dans les entités paysagères ou dans les vues d'ensemble que l'on en a à partir des points de vue, des *points et lignes particuliers* peuvent enrichir la diversité paysagère comme les points d'appel et lignes de fuite du regard, les points de convergence entre deux entités, la présence d'eau ou d'habitat, par exemple, également les *sites remarquables*.

Enfin, la diversité paysagère peut être appréciée positivement par son *harmonie*, exprimée, notamment, par la *conformité* des affectations du sol et de leur parcellaire au milieu (relief – par exemple bois et herbages sur pentes plus ou moins fortes, labours sur promontoires - ; pédologie – par exemple influence des sols fortement humides ; etc.) ; elle peut être dévaluée par le *désordre* de ses composantes (par exemple plantations anarchiques d'épicéas d'avant les plans de secteurs ou alignements de maisons nouvelles hors schéma hérité d'adaptation du village au site, etc.).

### 3) Les composantes paysagères, critères et indicateurs typologiques des entités paysagères

#### a) Les composantes paysagères

Nous proposons :

- Le relief
- L'hydrographie
- La géologie
- La pédologie
- L'affectation du sol
- Les éléments végétaux en ligne
- La physionomie parcellaire
- Le type d'habitat et le bâti

#### b) Les critères typologiques

- *Le relief* : recherche des crêtes de première importance, des crêtes secondaires et de leur altitude ;  
mise en évidence de l'énergie potentielle du relief entre points les plus hauts et points les plus bas ;  
mise en évidence des pentes par catégories de % de déclivité et zones subhorizontales ;  
globalisation en types morphologiques de relief ;  
artificialisation (carrières, talus, rideaux) ;
- *L'hydrographie* : rang des cours d'eau au sein du bassin hydrographique de référence ;  
tracés en long et en profil ;  
profil en long ;  
écoulement permanent ou temporaire ;  
étangs ou mares, sources ;  
artificialisation ;
- *La géologie et la pédologie* : mise en évidence des étages et assises géologiques influençant relief et hydrographie ;  
idem en fonction de leur utilisation comme matériau

de construction ;

mise en évidence des types de sols selon leur capacité pour la végétation, la foresterie, l'agriculture et la constructibilité ;

- *L'affectation végétale du sol :*

- *Parcelles agricoles et forestières :* terres labourées, soumises à rotation ;  
herbages permanents, soit fauchés, soit pâturés ;  
arbres fruitiers, indiqués selon leur répartition sur les prairies (il s'agit souvent de vergers anciens et en voie de délaissement)  
jardins familiaux  
peuplements forestiers ;  
au moins feuillus, épicéas, mélèzes, mixtes, peupliers ;  
jachères ;
- *Végétation ripicole* subnaturelle associée aux zones humides et aux étangs ;
- *Incultes* correspondant à des terres vaines, à végétation herbeuse ou broussailleuse spontanée ; on peut également y ranger des parcelles éventuellement humides, dont l'exploitation est plus ou moins totalement abandonnée, c'est-à-dire des friches plus ou moins anciennes ;
- *Agencement spatial* des parcelles d'affectation ;

- *Les éléments végétaux en ligne :*

- *Haies et bandelettes de taillis :* haies basses, de moins de 1,50 m, généralement taillées, continues ou discontinues ;  
haies hautes, de plus de 1,50 m, non taillées, comportant en général des arbustes, continues ou discontinues ;  
s'il est possible de les individualiser, haies arborées composées d'arbrisseaux et arbustes

avec arbres de  $\pm 20$  m de hauteur maximum en alignement en s'appuyant sur un étage inférieur de haies basses ou de haies hautes ;

bandelettes de taillis à savoir des essences forestières variées disposées en long, notamment le long des larges chemins herdières de jadis et sur talus ;

- *Arbres isolés, en groupe ou en ligne* selon leur hauteur et essence si possible ;
  
- *Arbres remarquables* si, outre leur hauteur et leur taille, ils se distinguent par le port de leur cime et par leur silhouette dans le paysage ; ils sont caractérisés par deux paramètres principaux exprimés sous forme d'une fraction ; en numérateur : le périmètre du tronc à 1,50 m de hauteur ; en dénominateur : la hauteur de l'arbre ;
  
- *Arbres en rideaux et arbres en alignement* selon que leurs cimes se confondent ou qu'elles restent bien individualisées tout en se touchant ;
  
- *Broussailles et taillis* : entre autres aubépines, prunelliers, ronces et genêts isolés ou en touffes, ou taillis variés dont on n'a pas précisé les essences en raison de la petite taille et de la valeur ordinaire des individus qui les composent ;
  
- *Maillage* des éléments en ligne, spécialement des haies : agencement spatial des maillages ;
  
- Dégradation ;
  
- *La physionomie parcellaire* : morphologie des îlots culturaux et des parcelles forestières, découpant les parcelles d'affectation selon les différences de mise en valeur ;  
morphologie des maillages d'éléments en ligne (superficie, rapport longueur/largeur, nombre de côtés des périmètres) ;  
agencement spatial ;
  
- *Le réseau viaire* ;
  
- *Les types d'habitat et le bâti* : mise en évidence du semis de peuplement, à savoir

la répartition des habitats : groupés ou isolés ;  
mise en évidence de la structure en plan des  
habitats ;  
recherche des types de sites d'habitat ;  
typologie architecturale des bâtiments ;  
implantation des bâtiments et réseaux viaires ;  
recherche des aspects traditionnels conservés,  
modifiés, dénaturés des habitats et des bâtiments.

## c) La structuration paysagère d'ensemble et sa sensibilité

### *La diversité des affectations du sol.*

La diversité des affectations du sol est un facteur d'attrait pour le paysage par les contrastes qu'elle introduit dans la perception de l'image, notamment par les coloris et les textures variées dans l'espace et selon les saisons.

Les indicateurs d'affectation du sol opposent ainsi les *campagnes ouvertes à champs laniérés ou consolidés, sans clôtures*, constitués de labours ou de prairies entourées de fil de fer, et les *zones bocagères de prairies ou de vergers enclos de haies vives*, basses ou non.

On ne peut exclure de cette perception les éléments végétaux verticaux, isolés, en groupes ou en lignes qui soulignent les limites d'affectation, comme les haies, les alignements d'arbres, les limites de bois.

Ainsi, on recherche les ensembles d'affectation jugés significatifs visuellement :

- Les quartiers bocagers, c'est-à-dire les zones de haies et prairies suffisamment denses ;
- Parmi eux, les périmètres bocagers, herbagers ou arborés des villages, c'est-à-dire l'ensemble des prairies, vergers, jardins et haies directement associés aux maisons et constituant leur cadre de verdure ;
- Les arbres remarquables visibles dans le paysage ouvert (paysage des cultures ou des prairies sans haies) ;
- Les alignements d'arbres en paysage ouvert ou en lisière forestière.

### *Les effets de lisière et les fronts de village.*

Ils soulignent les contrastes de volume et de coloris qui accrochent le regard dans l'ensemble des facettes paysagères. Les *effets de lisière* sont principalement liés à la *diversité des coloris sans haies et au port des arbres spécialement en bordure des bois*. Les *fronts de villages* sont intéressants par la *silhouette qu'ils dessinent à distance* dans le paysage et par la *disposition des volumes et des coloris qu'ils révèlent dans les vues rapprochées*. Lisières et fronts sont deux phénomènes de même nature, dont la valeur esthétique implique l'harmonie.

Ces groupements que l'œil appréhende à une certaine distance, très souvent sous forme de silhouette en vue éloignée, animent *les formes* fondamentales du relief par des plans végétaux ou construits.

### *Les champs de vision.*

Ils sont repérés et évalués *à partir de stations d'observation situées le long des chemins et itinéraires de promenade existants*, en admettant qu'il s'agit d'une sélection qui ne

retient pas nécessairement les plus beaux points de vue ou les plus intéressants. Il s'agit toutefois d'une sélection raisonnable.

Les champs de vision sont exprimés par trois paramètres : l'ouverture de l'angle de visée, la profondeur du champ de vision (distance station-horizon), la dénivellation (entre la station d'observation et le champ observé).

Le champ de vision peut être réduit par les obstacles du relief, les obstacles végétaux ou bâtis. On parlera d'une *vision intraoculaire* si la profondeur du champ est inférieure à 500 m, d'une *vision oculaire* entre 500 et 1100 m, d'une *vision extraoculaire* au-delà de 1100 m. Les coupures sont basées sur la distance critique de perception de l'œil, qui est de 1100 m, et sur la moitié de cette distance, à laquelle on peut percevoir encore les détails.

Selon les définitions de Ham, Schut et Iding, on reconnaît les stations d'observation :

- Intraoculaire si la vision est intraoculaire sur plus de 300° et oculaire sur moins de 60° ;
- Oculaire si la vision est oculaire sur plus de 60° et intraoculaire sur moins de 300°;
- Extraoculaire si la vision est extraoculaire dans un secteur de plus de 60° ou des secteurs séparés dont la somme dépasse 100°.

Dans le cas d'une station de vision extraoculaire étroite associée à des visions oculaire et intraoculaire, on distinguera :

- La *station exoculaire* si la vision est extraoculaire dans un secteur de moins de 60° ou des secteurs séparés dont la somme ne dépasse pas 100°, intraoculaire sur moins de 300° et oculaire pour le reste ;
- La *station inoculaire* si la vision est extraoculaire sur moins de 60°, intraoculaire sur plus de 300° et oculaire pour le reste.

Le plus souvent, le champ de vision ne s'arrête pas à un seul plan de fermeture mais s'appuie sur un certain nombre de plans successifs qui se relayent jusqu'à l'horizon et qui enrichissent la profondeur du champ de vision comme déjà dit.

Il faut donc combiner *le classement des types de stations d'observation* signalé ci-dessus avec *le nombre et le type de plans successifs* qui sont observés dans chaque classe de vision, intraoculaire, oculaire et extraoculaire. Ce sont évidemment les stations de vision exoculaire et inoculaire qui sont les plus attrayants étant, déjà au départ, les plus contrastées.

Attirons l'attention sur le fait que les stations d'observation ne se situent pas seulement sur les *points hauts* mais peuvent également intéresser les *dépressions et vallons*. Des visions oculaires et extraoculaires peuvent exister par les vues latérales dans les dépressions structurales rectilignes.

Comme l'examen d'un paysage à partir d'une station d'observation ne se fait pas à partir d'un seul point fixe mais se fait, en général, sur une certaine distance de part et d'autre de ce point, nous avons systématiquement recherché *les alignements de stations secondaires autour de la station principale*.

On repère, à partir des points de station, *les liaisons visuelles principales*, c'est-à-dire les lignes de visée les plus longues possibles. Ainsi, on balaie les parties de territoire

très sensibles puisque vues à découvert de loin. La convergence des liaisons visuelles peut se faire en certains endroits, qui sont par conséquent les plus sensibles. C'est là qu'il faut éviter à tous prix des détériorations du paysage, comme par exemple des constructions non adaptées aux sites.

### ***L'harmonie, les points et les lignes sensibles de vision paysagère.***

Nous entrons ici dans l'approche personnelle des ensembles paysagers qui dépend (d'après Silan) :

- des caractéristiques sensorielles de l'individu,
- de sa personnalité (âge, sexe, condition sociale, niveau de vie, intelligence et éducation, milieu de vie, caractère),
- des raisons de sa présence,
- de son expérience passée,
- de ses mythes,
- de son humeur du moment,
- de sa culture,
- de ses conditions d'observation.

Cet individu passe alors *des faits objectifs* au *paysage perçu* et, pour la partie très rapprochée du 1<sup>er</sup> plan, à ce que l'on peut appeler le *paysage vécu*.

*L'harmonie est un des besoins statistiquement vérifié dans la lecture paysagère* qui doit, pour y parvenir, concourir à *un même effet d'ensemble* entre ses composantes. Ces diverses parties devront s'insérer et s'agencer dans l'ensemble de façon logique à savoir, principalement, se conformer au *milieu physique* – et notamment au relief –, se conformer aux *lignes de force du paysage*, et posséder des structures comparables aux structures voisines *en s'y fondant par mimétisme ou y faisant contraste logique*.

Ainsi, les couleurs, la redondance des observations, le regroupement possible des éléments du paysage mis en valeur par leurs contours et leurs limites visuelles, la facilité d'appréhension d'un nombre limité de ces regroupements l'identification forte d'un paysage (bocage, forêt, village, marais, rochers ...) ou ses dimensions exceptionnelles (grand dénivelé) en facilitent la cohérence de lecture et conduisent à la structure harmonieuse.

Les *points* et *lignes de force* orientent le regard et lui organisent aussi la lecture.

Les *lignes horizontales* expriment la stabilité, les *verticales* – axes de notre équilibre – sont dominantes, les *obliques* expriment la tension. Leur arrangement et, éventuellement, leur convergence conduisent le regard à se fixer là où l'attraction visuelle est la plus forte : *de point d'appel en point d'appel*, le regard va d'abord à un ou des *points de convergence* des lignes de force puis va à ce *point focal*. Celui-ci devient le point central à partir duquel le paysage prend sa caractéristique majeure (un village en site de creux où convergent les obliques + éventuellement la verticale de son clocher + sa charge humaine comme patrimoine).

*Le point focal est donc le point d'appel le plus fort.*

Ne le confondons pas avec le *point de fuite* (et la ligne de fuite) qui est celui qui fixe le regard sur la vue perspective la plus lointaine.

#### **d) L'enrichissement des paysages par des constructions et sites remarquables**

Les *monuments et les sites remarquables* sont signalés, autant ceux qui ont été antérieurement définis par diverses instances (éventuellement modifiés sur le terrain) que ceux mis en évidence à divers titres d'intérêt.

Il est entendu que le terme « monument » ne désigne pas seulement les *œuvres d'architecture consacrées* comme les églises ou châteaux, mais aussi *toute construction remarquable de l'architecture fonctionnelle et traditionnelle*, comme des fermes ou maisons, pour autant qu'il s'agisse de style ou de matériaux antérieurs au XXe siècle et, en tout cas, antérieurs à 1914 – à savoir avant l'introduction de matériaux industrialisés, qui uniformisent et banalisent la construction.

Le terme « site » désigne des *éléments paysagers non construits* ou, plus rarement, des *ensembles construits*. Un site peut être constitué d'un seul élément ponctuel de valeur. Il peut correspondre à un groupe d'éléments voisins dont aucun n'a de valeur exceptionnelle en soi mais dont l'ensemble acquiert une telle valeur. Les éléments du site peuvent ainsi former un paysage remarquable ou créer une ambiance écologique de qualité qui n'existe que parce que *l'ensemble des éléments sont réunis par leur disposition harmonieuse ou fonctionnelle dans l'espace*.

On répertorie les sites patrimoniaux selon leur intérêt, soit :

- Intérêt écologique, à savoir les zones à flore et faune spécifiques – zones humides et affleurements rocheux notamment, éventuellement reconnus comme réserve naturelle ;
- Intérêt géologique, pour les affleurements rocheux permettant l'étude pétrographique, lithologique ou structurale pour les couches susceptibles d'exploitation ;
- Intérêt paysager et esthétique, pour les zones en général étendues, où la valeur tient à l'harmonieuse disposition des éléments les uns par rapport aux autres, chaque élément pris en soi n'ayant pas nécessairement une valeur remarquable ;
- Intérêt architectural, pour les ensembles ruraux habités, à la fois villages ou groupes de fermes et leurs abords immédiats – vergers ou jardins ;
- Intérêt archéologique et historique, notamment les vestiges néolithiques ou romains.

Il faut signaler, d'autre part, les sites de valeur négative altérant le paysage, par exemple :

- Carrières exploitées ou non, y compris leur zone d'extension éventuelle ;
- Dépôt d'immondices ;

- Cimetières de voitures ;
- Zones susceptibles d'exploitation de carrières à long terme ;
- Usines et activités similaires ;
- Lignes de force.

S'il échet, la carte indique, par un signe spécifique, les sites classés par la Commission royale des Monuments et des Sites.

Associé au repérage des monuments et des sites, la carte indique en outre les *zones traitées en parc* et les *zones de récréation*.

Les *monuments inventoriés* peuvent être, en dehors des sites architecturaux ou des fermes traditionnelles, de petites chapelles votives, fontaines, etc.

*On hiérarchise d'habitude les monuments et les sites* selon qu'ils sont d'intérêt local, régional, national ou international, en se basant sur leur richesse et leur rareté géographique.

Les monuments et les sites, pour figurer sur la carte, sont estimés d'une valeur suffisante au plan local.